

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 04 février 2021*

### **La France se dote pour la première fois d'une stratégie de lutte contre les cancers sur dix ans**

**Ce Jeudi 4 février 2021, à l'occasion de la journée mondiale contre le cancer et des 8ème Rencontres de l'Institut national du cancer, le Président de la République a dévoilé la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Ambitieuse, cette stratégie vise à réduire significativement le poids que font peser les cancers sur la santé et la vie quotidienne des Français. Sous le pilotage du ministre des Solidarités et de la Santé, M. Olivier Véran, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Mme Frédérique Vidal, cette stratégie sera coordonnée par l'Institut national du cancer et disposera d'un budget renforcé à 1,74 milliards d'euros pour sa première feuille de route 2021-2025.**

Alors que plus de 3,8 millions de nos concitoyens vivent ou ont eu à vivre avec un cancer, le Gouvernement a souhaité renforcer la lutte contre les cancers en France en s'attaquant à tous les champs où ces maladies pèsent sur le quotidien des Français, que ce soit en matière de prévention, de prise en charge ou d'accompagnement des patients.

Pour la première fois, 4 objectifs chiffrés viennent donner la force de cette ambition :

- **réduire de 60 000 par an le nombre de cancers évitables** à horizon 2040 (le nombre de cancers évitables est aujourd'hui estimé à environ 153 000 par an) ;
- **dépister un million de personnes en plus par an** à partir de 2025 (9 millions de dépistages sont réalisés chaque année) ;
- **réduire de 2/3 à 1/3 la part des patients souffrant de séquelles** 5 ans après un diagnostic ;
- **infléchir significativement le rythme de progression du taux de survie des cancers de plus mauvais pronostic**, à horizon 2030.

Pour y répondre, la stratégie décennale de lutte contre les cancers s'est définie 4 axes stratégiques.

- 1- Améliorer la prévention, primaire comme secondaire,
- 2- Limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie des patients,
- 3- Lutter contre les cancers de mauvais pronostic chez l'adulte et chez l'enfant,
- 4- S'assurer que les progrès en matière de lutte contre les cancers bénéficient à tous.

Une première feuille de route à 5 ans, détaillant les actions pour les années 2021-2025, sera décrite dans un décret publié le vendredi 5 février 2021. Elle sera dotée d'1,74 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 20% par rapport au précédent Plan cancer 2014-2019.

Cet engagement inédit de la France dans la lutte contre les cancers s'ajoutera à l'engagement européen annoncé par la Commission européenne le mercredi 3 février 2021.

*« Combattre les cancers, c'est s'attaquer à tout ce que ces maladies brisent, bousculent, marquent, endeuillent. C'est relever le défi de la prévention, améliorer la prise en charge des patients, combattre les conséquences de la maladie, ses séquelles tant médicales que dans la vie quotidienne. Et pour mener ce combat, nous déployons aujourd'hui sous l'égide du Président de la République une stratégie ambitieuse, dotée de moyens renforcés, porteuse de progrès pour tous, et d'espoirs pour demain ».* Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé.

*« La stratégie décennale annoncée par le Président de la République permet de consacrer la recherche contre les cancers comme une priorité pour la France. Les innovations à venir sont porteuses d'espoirs notamment grâce au continuum recherche-soins qui permettra d'apporter une réponse personnalisée au besoin de chaque patient. »*

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Pour télécharger le dossier de presse : [lien](#)

Pour télécharger la feuille de route : [lien](#)

**Contacts presse :**

**Cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé**

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

**Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Mél : [secretariat.communication@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)